



# ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU SENEGAL

00000017.

/ONMS/PR  
Dakar, le 12/04/2021

**Le Président,**

**CONSEIL NATIONAL  
DE L'ORDRE DES  
MEDECINS DU  
SENEGAL**

**BUREAU**

**Président**

Dr Boly DIOP

**Vice-présidente/SG**

Pr Ndéye  
Ramatoulaye DIAGNE  
GUEYE

**TRESORIERE**

Dr Marième Marianne  
Babylas NDIAYE

**Membres**

Dr Mamadou HANE

Dr Aliou NIANG

Sotrac Mermoz, Lot  
n°30  
2<sup>ème</sup> Etage (Prés de  
l'Université du Sahel)  
Tél: (+221)  
33.865.07.94  
Fax: (+221)  
33.865.08.05  
BP: 27 115 Dakar  
Email:  
[onms@orange.sn](mailto:onms@orange.sn)  
Site Web:  
[ordremedecins.sn](http://ordremedecins.sn)

## Objet : Communiqué

L'Ordre des Médecins du Sénégal est souvent saisi, pour des cas de pratique illégale de la médecine, par des personnes se prévalant de faux titres académiques.

Leur recrutement par des établissements publics ou privés pourrait constituer un risque important, pour la santé des populations.

Pour lutter efficacement contre ces agissements, la participation de tous les acteurs du secteur médical est nécessaire.

C'est dans ce cadre que l'Ordre National des Médecins du Sénégal souhaite être saisi par tout établissement public ou privé de santé, souhaitant s'attacher les services de médecin, afin de vérifier s'il est inscrit sur les Tableaux de l'Ordre des Médecins.

Cette inscription obligatoire pour tout Docteur en médecine est une condition qui n'est pas remplie par de nombreux praticiens.

L'Ordre National des Médecins du Sénégal compte sur les structures concernées, pour le respect de la réglementation en matière de pratique médicale.

A Mesdames, Messieurs les Directeurs d'Etablissement Public de Santé

A Mesdames, Messieurs les gérants de Cliniques Privés

## Ampliations :

- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice

